



N° du site : **AB015**

Date de mise à jour **27 Juillet 2000**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **7 et 16 Juin 1994**

Longueur : **24 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Fluvial  
Collectivités locales et régionales

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.

Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.

De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes  
Conseil Supérieur de la Pêche  
Fédération Départementales de Pêche  
Services de l'Etat  
Electricité De France

Département(s) : **Calvados (14)**

## Fleuve Orne et ruisseau "La Fontaine aux Hérons"

### PRESENTATION GENERALE DU SITE :

L'Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit du fleuve Orne dans les gorges de Saint-Aubert, depuis le barrage de Rabodanges jusqu'à son confluent avec la rivière de la Rouvre, ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique du ruisseau de la Fontaine aux Hérons.

Inscrite dans un bassin versant d'une superficie totale de 2928 km<sup>2</sup>, cette section accidentée du cours de l'Orne se situe dans le paysage très encaissé et escarpé de la Suisse Normande armoricaine, où dominant largement les herbages et les formations boisées de pente. D'amont en aval, la rivière coule alors dans un contexte granitique et rejoint le socle briovérien schisto-gréseux après avoir longé le synclinal paléozoïque de Forêt-Auvray. La nature du substrat y détermine un assez faible soutien d'étiage avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 0,9 l/s/km<sup>2</sup> au niveau de Rabodanges. Affluent rive gauche de l'Orne, le ruisseau de la Fontaine aux Hérons, qui se situe dans un contexte essentiellement granitique, montre, quant à lui, des débits plus soutenus pendant la période estivale.

### CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Du fait de la nature des roches traversées, de la granulométrie à base de gros blocs assez particulière pour la région puis de la déclivité très marquée parmi les plus fortes de tout le nord-ouest de la France (0,65 %) et permettant un brassage important des eaux, l'Orne et le ruisseau de la Fontaine aux Hérons sont d'une grande valeur piscicole. Ils constituent des biotopes spécifiques de la reproduction (zones de frayères) et de la croissance des juvéniles du Saumon atlantique, de la Truite de mer et de la Truite fario, salmonidés dont les oeufs sont protégés. L' Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de garantir contre toute atteinte l'intégrité de ces habitats aquatiques. La production de truitelles, en grande progression ces dernières années, y est en effet exceptionnelle pour la Basse-Normandie, avec une densité de 82 individus/100m<sup>2</sup> sur le ruisseau de la Fontaine aux Hérons, résultant notamment d'un excellent recrutement en juvéniles.

Le Saumon atlantique (*Salmo salar*), présente une stratégie de reproduction très protégée. Le frai a lieu en décembre dans une dépression de galets des eaux vives soigneusement choisie puis préparée par la femelle. Les oeufs, relativement peu nombreux mais de grosse taille, sitôt fécondés, pénètrent parmi les interstices des galets puis sont recouverts par la femelle. L'incubation, l'éclosion puis la résorption des réserves de la vésicule vitelline s'effectuent au sein de la frayère pendant une période d'environ trois mois. Leurs réserves épuisées, les alevins cheminent vers la surface. Les effectifs des juvéniles ou "tacons" qui colonisent les radiers et rapides, sont alors fonction de la capacité d'accueil du cours d'eau. Dans les rivières du nord ouest de la France, la bonne croissance permet la dévalaison en mer de 85% des jeunes saumons dès l'âge de 1 an.

Chez la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*) et la Truite fario (*Salmo trutta fario*), la reproduction s'effectue en début d'hiver sur des fonds propres de graviers et petits galets souvent très à l'amont des cours d'eau. Dans la frayère, les phases d'incubation, d'éclosion puis de développement larvaire durent environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités aux abords des berges. A l'âge de 1 an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont pour gagner des secteurs de plus fort grossissement sur l'aval des ruisseaux ou le cours d'eau principal. La dévalaison en mer concernera majoritairement les futures femelles, la plupart de la progéniture mâle demeurant

**Commune(s) :**

61106 CHENEDOUIT  
 61174 LA FORET-AUVRAY  
 14427 LE MESNIL-VILLEMENT  
 14343 LES ISLES-BARDEL  
 61265 MENIL-GONDOUIN  
 61267 MENIL-HERMEI  
 61340 RABODANGES  
 14531 RAPILLY  
 61361 SAINT-ANDRE-DE-BRIOUZE  
 61364 SAINT-AUBERT-SUR-ORNE  
 61444 SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE  
 61378 SAINTE-CROIX-SUR-ORNE

**AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :**

La bonne qualité des eaux permet le développement d'une grande diversité d'invertébrés d'eau douce et la présence, notamment dans les gorges de Saint-Aubert, de l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), crustacé indigène des cours d'eau frais également protégé en France.

**GESTION :**

L'article 9 de l'Arrêté Inter-Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.

Des opérations de réimplantation du saumon par alevinage sont également réalisées, intégrées dans un projet d'ensemencement massif sur 5 ans sur l'ensemble du bassin.

L'aménagement de dispositifs de franchissement (passes à poissons dont l'accessibilité vis à vis des poissons migrateurs a été testée) a rétabli l'axe migratoire sur tout le cours aval (85 km).

Enfin, un débit réservé a été instauré au barrage de Rabodanges depuis 1990, dans le cadre de la convention entre EDF et le Ministère de l'Environnement.

**Eléments de bibliographie**

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1995, 1996 et 1997.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0081 0000 - Vallée de l'Orne. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Falaise.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., novembre 1995 - Bilan d'alevinage. Programme de restauration des populations de salmonidés migrateurs de l'Orne. Contrat "Retour aux Sources". Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.